



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 045-214500498-20260507-2026050706-DE

n°enregistrement ACTES

Conseil Municipal **Délibération numéro 2026050706**

Date de la
convocation
30.04.2026

Date
d'affichage
30.04.2026

Nombres de
membre

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Délibération
2026050706

Pour 14
Contre 0
Abstention 0

L'an deux mille vingt-six, le sept mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Luc DARLES, Christophe NEYROLLES, Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Aurélie DAUBIN, Aurélie BLOT, Sophie ALLION, Cédric AFFLARD, Jean SOUVERVILLE, Aurore DUFRESNE, Nathalie SIMOES, Michel ALLION.

Absent donnant pouvoir : Jonathan RÉMÉNÉ à Aurélie DAUBIN.

Absente : Gilberte BADAIRE

Désignation de référents communautaires « RISQUE »

L'objectif de ce réseau de référents risques est d'avoir des interlocuteurs à qui la Communauté de communes des Loges pourra communiquer les informations relatives à la gestion du risque, en lien avec la compétence GEMAPI, les massifs forestiers et le Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Ce groupe pourrait également être un lieu d'échanges d'idées et de retour d'expérience pour élaborer ou mettre à jour les DICRIM, les Plans Communaux de Sauvegarde, les exercices de gestion de crise....

La communauté de communes des Loges nous demande de désigner deux référents risques : un élu et un agent pour participer à des groupes de travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

**Désigne en tant que référents communautaires « RISQUE »,
Florence BONDUEL, élue, Séverine CHAPPUI, agent.**

Le Maire,

Florence BONDUEL



Le Secrétaire de séance,

*Sophie ALLION,
Conseillère municipale.*

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>